



Commission des champs
de bataille nationaux

The National Battlefields
Commission

Commission des champs de bataille nationaux
The National Battlefields Commission

PLAN SUR L'ACCESSIBILITÉ 2023-2026



This document is also available in English.

Commission des champs de bataille nationaux
835, avenue Wilfrid-Laurier
Québec (Québec), G1R 2L3

Tél. : 418 649-6172

<http://www.ccbn-nbc.gc.ca/fr/>

Commission des champs de bataille nationaux
Plan sur l'accessibilité de la Commission des champs de bataille nationaux 2023-2026

No° de catalogue CH58-2/16F-PDF (fichier PDF français)
ISSN 2817-5417

1.	CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PLAN SUR L'ACCESSIBILITÉ	1
	Engagement de la Commission des champs de bataille nationaux en matière d'accessibilité ...	1
	Champ d'activités de la CCBN	3
	Déclaration d'accessibilité de la CCBN	4
	Élaboration du plan sur l'accessibilité 2023-2026	4
2.	RÉTROACTION	5
	Processus de rétroaction	5
	Comité consultatif externe en accessibilité	6
3.	ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES	6
4.	ENVIRONNEMENT BÂTI ET INSTALLATIONS	7
5.	TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS	8
6.	COMMUNICATIONS	9
7.	CONCEPTION ET PRESTATION DE PROGRAMMES ET DE SERVICES	9
8.	TRANSPORT	11
9.	EMPLOI	12
10.	FORMATION	13

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PLAN SUR L'ACCESSIBILITÉ

Engagement de la Commission des champs de bataille nationaux en matière d'accessibilité

Dans son plan stratégique 2022-2025, intitulé *Un patrimoine unique, un espace dynamique*, la Commission des champs de bataille nationaux (CCBN) a formulé sa mission comme suit : « Gardiens d'un parc historique et urbain, riche d'un patrimoine unique, nous veillons à en faire un espace accueillant, inspirant et inclusif. » De même, dans sa vision, elle indique : « Avec son parc qui est un haut lieu de rassemblement, la CCBN est reconnue pour son ouverture et sa sensibilité à l'égard de toutes les communautés. » Cela démontre comment l'accessibilité s'inscrit au cœur même de la culture interne de la CCBN. La CCBN veut favoriser l'inclusion des personnes handicapées¹ et faire le nécessaire pour améliorer l'accessibilité.

La CCBN a, donc, inscrit dans sa stratégie son souci de faire des espaces dont elle a la responsabilité des espaces accueillants et inclusifs pour toutes les communautés.

La CCBN a un historique d'engagement en accessibilité dans ses différents services, dans ses liens avec des organismes de personnes handicapées ou dans son travail pour rendre ses installations et ses services plus accessibles (par exemple, le suivi des formations Kéroul par le personnel et la certification Kéroul). Elle a également mis en place récemment un comité interne sur l'accessibilité. Ainsi, des représentants des différents services de la CCBN sont sensibilisés aux obstacles vécus par les personnes handicapées et suggèrent des mesures correctives. Ceux-ci s'assurent de relayer l'information au sein de leurs équipes afin de favoriser l'intégration horizontale des initiatives en matière d'inclusion dans l'ensemble de l'organisation.

La CCBN veut aller plus loin dans cette démarche. L'objectif est d'intégrer progressivement l'accessibilité dans toutes les sphères d'action de la CCBN en mobilisant l'ensemble du personnel et des partenaires.

Ainsi, le présent plan indique les objectifs qu'elle se donne en matière d'accessibilité, et les actions à mener. La CCBN veut :

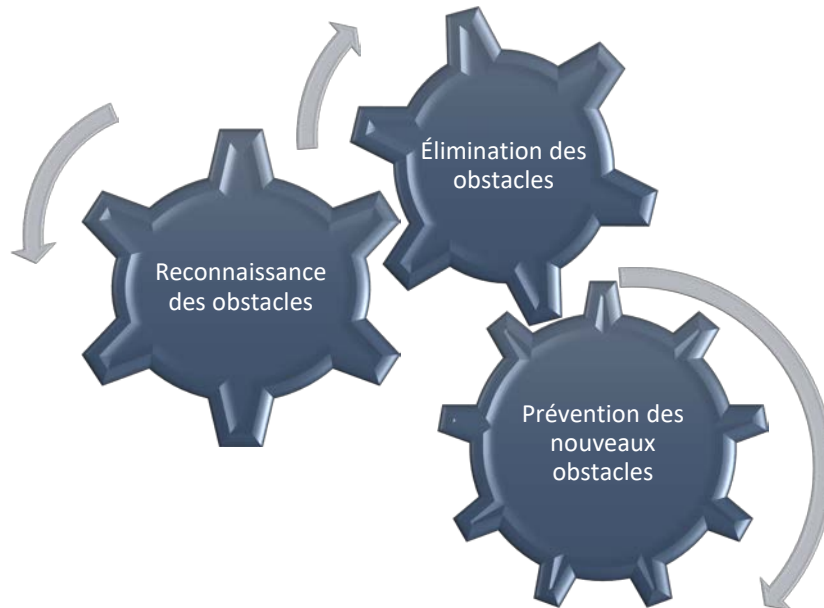
- renforcer les pratiques et les processus actuels,
- développer progressivement de nouvelles actions,
- mettre en œuvre des procédures,
- effectuer les changements nécessaires à l'intégration de l'accessibilité dans ses activités, ses services et son organisation.

La première étape est d'identifier les obstacles rencontrés par les personnes handicapées. La seconde étape est de poser des actions pour aplanir ces obstacles. Ce processus recommence avec l'identification ou la prévention de nouveaux obstacles, comme l'indique la figure ci-après.

Ce plan constitue un engagement explicite à respecter la *Loi canadienne sur l'accessibilité* et le Règlement canadien sur l'accessibilité. Il vise à assurer un développement ambitieux et durable de l'accessibilité et de la CCBN. Il est décliné en plans d'action annuels.

¹ Les termes « personnes handicapées » sont utilisés dans ce plan en référence à la *Loi sur l'accessibilité*. Ils désignent de façon inclusive les personnes en situation de handicap et celles ayant des besoins particuliers.

Figure montrant le mouvement permanent de trois engrenages disposés en cercles : reconnaissance des obstacles, élimination des obstacles, prévention des nouveaux obstacles.



Champ d'activités de la CCBN

La Commission des champs de bataille nationaux est une agence du gouvernement canadien et fait partie du portefeuille du ministre du Patrimoine canadien. C'est le 17 mars 1908 que la loi créant la CCBN est sanctionnée. Son mandat est le suivant:

- acquérir et de conserver les grands champs de bataille historiques de Québec;
- les convertir en un parc national;
- préserver cet héritage historique du Canada pour les générations futures;
- les mettre en valeur afin que la population bénéficie de ses richesses.

La CCBN est responsable de l'entretien d'une superficie d'environ 103 hectares, d'un réseau routier totalisant quelque 12,5 kilomètres, de 23 bâtiments toutes catégories confondues et d'un capital forestier d'environ 34 000 arbres. L'objectif que poursuit la CCBN à travers ses réalisations se fait dans le but constant de mettre en valeur les cinq grands volets qui caractérisent le parc des Champs-de-Bataille : les volets historique, culturel, récréatif, naturel et scientifique.

Les deux responsabilités essentielles de la CCBN sont les suivantes:

- conservation (programme : entretien des infrastructures et sécurité)
 - Assurer l'entretien et la remise en bon état du territoire et des infrastructures;
 - Assurer la conservation et la protection des biens naturels, culturels et patrimoniaux du parc des Champs-de-Bataille;
- promotion du patrimoine (programme : activités pédagogiques, culturelles et patrimoniales)
 - Organiser des activités pédagogiques et récréatives, des expositions, des visites guidées et des spectacles;
 - Faire connaître l'histoire du parc et faire découvrir son patrimoine et ses richesses;
 - Maintenir l'équilibre entre la vocation historique et la vocation urbaine du parc des Champs-de-Bataille, entre son accessibilité, sa conservation et la promotion du patrimoine.

En 2022-2023, ce sont plus de 83 000 personnes qui ont fréquenté le Musée des plaines d'Abraham et les tours Martello ou ont participé aux activités de médiation historiques de la CCBN.

De plus, la CCBN reçoit plus d'une centaine de demandes d'utilisation du territoire pour différentes activités organisées sur les Plaines et est l'hôte de grands événements, tel que Festival d'été de Québec, Fête nationale, Fête du Canada, Grand prix cycliste de Québec, Pentathlon des neiges, etc.

Déclaration d'accessibilité de la CCBN

Considérant que la CCBN a été constituée pour conserver les grands champs de bataille historiques de Québec;

Considérant que la CCBN a le désir de faire connaître et de rendre ce territoire accessible au public;

Considérant que la CCBN a le désir de faire bénéficier de son territoire à toutes les personnes incluant les personnes handicapées;

Considérant que la CCBN affirme dans son plan stratégique son désir d'offrir un espace accueillant, inspirant et inclusif;

Considérant que certains obstacles font entrave à l'accessibilité;

Considérant que la CCBN a le désir d'améliorer les expériences clients et d'offrir des installations sécuritaires pour tous;

La CCBN s'engage à préserver un dialogue constant en matière d'accessibilité : à l'interne, avec les groupes représentant les personnes handicapées, et avec l'ensemble de ses partenaires.

La CCBN s'engage à mobiliser ses ressources pour identifier les obstacles à l'accessibilité, à mettre en œuvre un plan sur l'accessibilité pour éliminer ces obstacles et à offrir un espace inclusif à toutes les personnes.

Élaboration du plan sur l'accessibilité 2023-2026

La CCBN a eu recours à l'expertise d'organismes représentant des personnes handicapées, pour améliorer l'accessibilité de ses services et de ses installations. Voici pour quelles actions ces consultations ont eu lieu : pour organiser des activités visant des groupes d'enfants à besoins particuliers, pour mieux connaître les besoins des personnes handicapées, pour former ses employés en matière d'accessibilité, pour procéder à une amélioration concrète des services ou des communications, pour établir un audit de ses installations physiques. La reconnaissance de la valeur de tels partenariats est déjà bien ancrée dans la culture et les valeurs organisationnelles.

Plus récemment, dans le cadre de la préparation de son premier plan sur l'accessibilité, la CCBN a fait appel à l'expertise de Kéroul, un organisme dont la mission vise à rendre le tourisme et la culture accessibles aux personnes handicapées. L'objectif était d'initier différentes démarches de consultation en interne et en externe et de formuler des recommandations pour alimenter l'élaboration de ce premier plan sur l'accessibilité (2023-2026).

Cet exercice de réflexion s'est traduit en une démarche de consultation élargie comportant notamment :

- **La consultation des directions internes** afin d'échanger sur les programmes, politiques ou pratiques reliés à l'accessibilité, d'identifier les obstacles et d'explorer les solutions pour les réduire.
- **La consultation de membres d'organismes représentant des personnes handicapées** pour identifier les obstacles et pour solliciter leur collaboration à plus long terme dans l'application du plan. Voici quelques-uns des organismes consultés : Adaptavie, Alpha-Sourds, Association Régionale des Loisirs pour Personnes Handicapées (ARLPH),

BivouaQ, Kéroul, Parkinson Capitale-Nationale Chaudières-Appalaches, Réseau des Personnes Handicapées Visuelles (RPHV).

- **Le travail avec le comité interne sur l'accessibilité** au début et à la fin du processus.
- **Un audit exhaustif des installations physiques de la CCBN** avec dépôt d'un rapport de recommandations.

Ces consultations se poursuivront tout au long des trois (3) ans de la mise en œuvre du plan.

2. RÉTROACTION

Processus de rétroaction

Soucieuse de la qualité de ses services, la CCBN met en place plusieurs mesures pour faciliter l'accès à ses services aux personnes en situation de handicap. À cet égard, dans une optique d'amélioration continue, un processus de rétroaction va permettre à la CCBN de recueillir les commentaires portant sur la façon dont elle met en œuvre son plan sur l'accessibilité et sur les obstacles auxquels se sont heurtées les personnes.

→ **Personne désignée pour recevoir la rétroaction :**

La personne suivante est désignée pour recevoir la rétroaction et effectuer les suivis appropriés avec la personne, dans la mesure où elle n'est pas anonyme :

Secrétaire-directrice générale

→ **Moyens pour soumettre la rétroaction :**

Par la poste	835, avenue Wilfrid-Laurier Québec (Québec) GIR 2L3
Par téléphone	418 649-6172
Par courriel	information@ccbn-nbc.gc.ca
En ligne	http://www.ccbn-nbc.gc.ca/fr/
Via les médias sociaux	https://www.facebook.com/plainesdabraham https://www.instagram.com/plaines_dabraham/

Un service de relais téléphonique. (ATS) pour personnes sourdes et malentendantes est en cours d'installation et sera en service à l'automne 2023.

→ **Confirmation de réception de la rétroaction**

Un accusé de réception sera envoyé à toute personne ayant transmis de la rétroaction de façon non anonyme.

Les personnes désirant fournir de la rétroaction anonyme peuvent le faire par les moyens mentionnés ci-haut, toutefois aucun accusé de réception ne pourra être émis.

→ **Disponibilité du plan sur l'accessibilité et du processus de rétroaction**

Toute personne demandant la description du processus de rétroaction ou du présent plan sur l'accessibilité dans l'un ou l'autre des formats de substitution ci-dessous pourra l'obtenir dès que possible, et au plus tard dans les délais indiqués ci-bas. La demande peut être effectuée par tous les moyens mentionnés précédemment.

Support	Délai de remise
Papier	15 jours
Gros caractères	15 jours
Braille	45 jours
Support audio	45 jours
Support électronique compatible avec les technologies d'adaptation visant à aider les personnes handicapées	15 jours

Comité consultatif externe en accessibilité

La CCBN veut s'assurer de recourir à l'expertise de groupes qui représentent les personnes handicapées pour bien comprendre leurs besoins et améliorer ses pratiques, ses services et l'utilisation de ses installations dans une perspective d'accessibilité universelle. Elle souscrit à la stratégie du *Rien sans nous*, c'est-à-dire à la volonté d'inclure les personnes handicapées à l'élaboration et à la mise en œuvre de son plan.

Durant la première année de la mise en œuvre de ce plan, la CCBN formalisera la création d'un comité consultatif externe en accessibilité composé d'organismes représentant les personnes handicapées. Elle définira au préalable son mandat, sa composition et les contributions attendues des membres du comité. Elle s'assurera de réunir une variété d'organismes.

3. ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES

L'achat de certains biens a fait l'objet de recherche approfondie en accessibilité, par exemple pour l'achat du Bus d'Abraham en 2015 ou le remplacement des abreuvoirs. Cependant, il n'y a pas de procédures ou de politiques qui mentionnent explicitement l'accessibilité dans les règles d'acquisition des biens et des services. Une première action sera d'ajouter une mention de vérification de l'accessibilité dans les procédures ou les formulaires de réquisition. C'est un engagement pour assurer un approvisionnement en matériel ou en services accessibles.

OBJECTIFS	ÉCHÉANCE
a) Élaborer des exigences d'accessibilité pour l'acquisition des biens et des services. Inclure des critères d'accessibilité dans les contrats, le cas échéant. Par exemple, veiller à l'application des normes d'accessibilité par les fournisseurs en communication (notamment pour le graphisme et le numérique).	31 mars 2024
b) Établir une procédure pour l'identification des équipements novateurs en matière d'accessibilité lors du remplacement des équipements.	En continu

4. ENVIRONNEMENT BÂTI ET INSTALLATIONS

Au fil des ans, la CCBN a mené de nombreux travaux d'améliorations de l'environnement bâti, des infrastructures et des espaces naturels ouverts au public. Ces nombreux changements ont permis d'améliorer l'accessibilité. À titre d'exemple, on peut noter, sans être exhaustif, les actions suivantes : tous les abreuvoirs ont été remplacés par des modèles universellement accessibles, 7 à 8 tables de pique-nique adaptées ont été installées dans les endroits plats et accessibles, une piste multifonctionnelle a été désignée, une plateforme et des toilettes chimiques adaptées sont installées par les partenaires lors des spectacles ou festivals, un faux plat ainsi qu'une plateforme accessible ont été aménagés au kiosque Edwin-Bélanger.

En 2019, la visite de certification et le rapport de Kéroul qui s'en était suivi avait permis de mesurer l'accessibilité et de prendre conscience des obstacles. Un nouveau rapport a été commandé en 2023. Il offre un portrait global du bâti et de l'ensemble des installations. C'est un bon outil pour bâtir un plan de mise aux normes progressif. Rappelons que le caractère patrimonial de nombreux bâtiments limite certaines interventions directes, de même que le partage de certains terrains avec d'autres propriétaires. Pour contourner ces obstacles et assurer la pérennité financière de l'organisation, il s'agit, dans plusieurs cas, de trouver des alternatives pour permettre une utilisation inclusive du territoire. La CCBN s'engage à rendre toujours plus accessible ses sites afin que tous puissent y vivre une expérience forte au contact du patrimoine, de l'histoire et de la nature.

Le plan sur l'accessibilité vient confirmer ces orientations, les formaliser et en faire une priorité.

ORIENTATIONS	ÉCHÉANCE
a) Établir un plan d'action réaliste pour les nombreuses rénovations à venir qui seront vues comme une opportunité. Analyser le rapport de Kéroul pour dégager les priorités de ce plan d'action. À titre d'exemple, rénover les Toilettes situées près du poste de sûreté.	31 mars 2024
b) Recourir au comité consultatif externe en accessibilité pour une consultation à propos de la planification des projets majeurs de rénovation ou de modification de l'environnement bâti et des installations.	En continu
c) Développer une meilleure fluidité dans le parc, avec une meilleure signalisation, un meilleur accès. Par exemple, revoir l'accès aux monuments et aux plaques, s'assurer de l'entretien régulier des débarcadères, revoir l'ensemble des sanitaires et leur accessibilité.	En continu
d) Établir un plan d'amélioration de la signalisation (affichage directionnel).	31 mars 2024
e) Établir une veille pour recueillir les meilleures pratiques concernant les lieux patrimoniaux qui ont été rendus accessibles.	En continu
f) Se coordonner avec les propriétaires des terrains adjacents pour renforcer l'accessibilité. Par exemple, avenue De Bernières, en vue des travaux de la Ville pour les conduites d'eau, entamer une réflexion avec la Ville de Québec afin de mettre une plaque podotactile sur le trottoir	31 mars 2024

et différents aménagements favorisant l'accessibilité.	
g) Saisir les opportunités d'intégration des exigences en matière d'accessibilité lors de la reconfiguration des débarcadères ou des stationnements.	En continu

5. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

Le site Internet constitue une source d'information privilégiée pour tous les visiteurs, particulièrement les personnes handicapées, d'où l'importance d'y retrouver une information complète, à jour et accessible.

La CCBN prévoit une refonte de son site dédié, notamment pour qu'il respecte les critères d'accessibilité attendus. Avant même cette refonte, les renseignements seront pris pour intégrer au cahier des charges un volet complet sur l'accessibilité.

La CCBN s'engage à avoir des technologies accessibles selon les normes reconnues d'accessibilité.

ORIENTATIONS	ÉCHÉANCE
a) Réaliser les travaux de refonte du site web plainedabraham.ca en respectant les règles d'accessibilité des contenus WEB (WCAG 2.0) niveau AA.	31 mars 2026
b) Intégrer au cahier des charges un volet complet sur l'accessibilité.	31 mars 2024
c) Analyser les commentaires de rétroaction des utilisateurs des sites web dans une perspective d'amélioration continue.	En continu
d) Appliquer les directives fédérales d'accessibilité web pour canada.ca	31 mars 2024

6. COMMUNICATIONS

Dans le cadre de ses communications en interne comme en externe, plusieurs efforts sont déployés par la CCBN pour améliorer l'accessibilité. Ainsi, les rédactions récentes des contenus sont en français simplifié, la plupart des séquences vidéo comprennent des sous-titres, le site Canada.ca est nativement accessible. En outre, de nombreuses pratiques informelles sont mises en place, telles l'utilisation de caractères typographiques accessibles dans les communications.

Dans la mise en œuvre de son plan sur l'accessibilité, la CCBN souhaite mieux communiquer les nombreux services et activités accessibles offerts dans ses installations. Une augmentation de la visibilité de personnes handicapées dans les messages publics s'inscrira en cohérence avec cette initiative. Elle témoignera de l'importance de ce public et de l'engagement inclusif de la CCBN. Cet engagement sera également partagé avec les employés comme un élément porteur de la culture organisationnelle.

ORIENTATIONS	ÉCHÉANCE
a) Rendre plus visibles l'engagement et les réalisations en matière d'accessibilité dans les communications externes et internes. Dans l'infolettre interne au personnel, ajouter régulièrement une rubrique sur l'accessibilité.	En continu
b) Augmenter la visibilité des personnes handicapées dans le contenu du site Internet et dans les activités de communication et de promotion déployées. Veiller à constituer une banque d'images reflétant la diversité du public.	En continu
c) Créer un aide-mémoire ou une norme définissant une publication accessible afin de l'appliquer dans toutes les publications.	31 mars 2024
d) Stimuler des échanges et une implication avec la communauté locale d'organismes représentant des personnes handicapées.	En continu
e) Sonder les visiteurs sur les besoins en accessibilité et améliorer les possibilités de rétroaction de la part des visiteurs.	En continu
f) Systématiser les sous-titres dans les vidéos.	31 mars 2024

7. CONCEPTION ET PRESTATION DE PROGRAMMES ET DE SERVICES

La *Politique d'utilisation du territoire*, établie en 2004, prévoit une prise en compte partielle de l'accessibilité par les partenaires et organisateurs d'événements. Cependant, cette politique mériterait d'être révisée à la lumière des engagements actuels en accessibilité. Durant les trois prochaines années, la CCBN s'assurera d'un engagement de ses partenaires et organisateurs d'événements en matière d'accessibilité, spécialement pour l'accueil sur le site et pour l'accès aux services et aux activités.

Si, comme mentionné plus haut, l'espace et le caractère patrimonial de nombreux bâtiments est le premier obstacle à l'accessibilité complète, la CCBN fait preuve d'adaptation quand elle reçoit des groupes. De nombreuses actions ont été menées au fil des ans avec des organismes représentant

les personnes handicapées (partenariat avec l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH), collaboration avec Handicap Action ou Alpha Sourds, formation Kéroul). Une lettre de remerciement d'Adaptavie après une visite de groupes témoigne d'un réel souci d'accueil inclusif lors de visites. Cependant, il reste difficile aujourd'hui d'offrir le même accueil pour des personnes individuelles.

En plus des installations adaptées comme le stationnement, les toilettes, une rampe d'accès et un ascenseur au Musée des plaines d'Abraham, voici d'autres mesures ou actions prises pour favoriser l'accessibilité universelle :

- Activités de groupes adaptées sur mesure aux besoins particuliers des groupes ou des personnes à l'intérieur des groupes.
- Dans l'exposition Aeria, présence d'objets à manipuler et transcription de contenus audiovisuels.
- Formation Kéroul offerte aux employés de l'accueil et de l'animation (dernière offerte aux nouveaux guides et préposés le 26 septembre 2022).
- Contenu diversifié afin de susciter différentes façons d'apprendre. Élimination de longs textes, apprentissages plus intuitifs.
- Gratuité pour les accompagnateurs de personnes handicapées.
- Possibilité de réserver un guide accompagnateur sans frais pour aide à la visite.
- Cahier de transcription des capsules audios de l'exposition en réalité augmentée de la tour Martello 1 pour les personnes sourdes.

Comme indiqué plus haut, la CCBN s'engage à être un espace accueillant, inspirant et inclusif spécialement dans son accueil du public et dans les activités proposées sur son site par elle ou par des partenaires et organisateurs d'événements.

ORIENTATIONS	ÉCHÉANCE
a) Améliorer l'accessibilité des expositions après consultation des clientèles visées et recueillir les meilleures pratiques (Ajout du braille ou d'informations tactiles, carte tactile, ajouts de transcription ou sous-titres, activités multisensorielles, etc.). Sensibiliser le personnel concerné aux meilleures pratiques.	31 mars 2025
b) Revoir sous l'angle de l'accessibilité la politique d'utilisation du territoire, notamment en consultant le comité consultatif externe en accessibilité.	31 mars 2024
b.1) Veiller à s'assurer que l'essentiel des services et les installations temporaires respectent des critères d'accessibilité (signalisation, transport, gradins, comptoirs alimentaires, etc.).	31 mars 2025
c) Partager avec les partenaires et organisateurs d'événements de services les rétroactions des visiteurs quant à l'accessibilité.	En continu
d) Instaurer un mécanisme d'amélioration continue à partir des rétroactions obtenues et des sondages effectués auprès des visiteurs.	31 mars 2024

e) Revoir la signalisation interne pour la rendre la plus accessible possible (choix des couleurs et des caractères de la signalisation, niveau de langue, etc.).	31 mars 2026
f) Développer des alternatives de visite à l'inaccessibilité de certains bâtiments patrimoniaux (tours) en consultant les clientèles concernées et en analysant les meilleures pratiques.	31 mars 2026
g) Développer des programmes ou des moments pour l'accueil spécifique de certaines clientèles et publiciser ces actions pour les faire connaître aux publics concernés.	31 mars 2025
h) Continuer la sensibilisation et la formation du personnel à la diversité de la clientèle.	En continu

8. TRANSPORT

La CCBN n'est pas responsable du transport à destination et en provenance du territoire sous sa responsabilité. Cependant, elle se préoccupe de l'ensemble du parcours utilisé par les personnes handicapées qui fréquentent ses installations. Elle s'engage à mettre en place plusieurs mécanismes pour faciliter ce cheminement en le rendant plus fluide et plus accessible. En particulier, les questions du débarquement d'un moyen de transport et de la signalisation ont été plusieurs fois soulevés comme difficiles par les organismes représentant les personnes handicapées lors de la consultation. Elles évoquent souvent la grande distance entre le lieu de stationnement ou de débarquement et le lieu de l'activité. C'est un obstacle important. La CCBN a déjà établi des contacts réguliers avec les sociétés de transport. Elle formalisera la procédure de communications des informations relative aux travaux ou obstacles dans l'entourage de son territoire. Elle s'assurera également d'une signalisation claire et efficace comme mentionné dans la section 4.

ORIENTATIONS	ÉCHÉANCE
a) Explorer les options permettant de maximiser le transport accessible à destination et en provenance du territoire sous sa responsabilité avec les partenaires concernés.	31 mars 2024
b) Améliorer l'accompagnement pour diriger les personnes handicapées vers les stationnements ou pour leur permettre de se diriger à partir du stationnement ou du lieu de débarquement vers leurs activités.	En continu
c) Veiller à l'accessibilité du Bus d'Abraham lors de son remplacement.	En continu

9. EMPLOI

La CCBN promeut un milieu de travail où prévalent des valeurs de diversité et d'inclusion. C'est pour cela qu'elle accueille depuis deux ans un étudiant du programme PIÉSHI (personne ayant un handicap intellectuel). Cet accueil demande l'adaptation de procédures et la mise en place de mesures adaptées. Ce programme consiste en deux placements de 24 semaines. La CCBN a déjà accueilli deux jeunes employés pour trois périodes de travail en tout.

L'approche et les pratiques de gestion des ressources humaines montrent un souci d'offrir un milieu de travail ouvert à la différence. La création du comité interne sur l'accessibilité à des fins de consultation pour une amélioration continue de l'accessibilité, en est une preuve. Cependant, pour favoriser l'embauche de personnes handicapées, des mesures doivent être prises tant dans le processus de recrutement que dans la sensibilisation du personnel aux valeurs de diversité et d'inclusion.

ORIENTATIONS	ANNÉE
a) Revoir les affichages externes pour qu'ils traduisent une approche inclusive dans le processus de recrutement. Prévoir des mesures pour faciliter l'accès à l'emploi des personnes handicapées.	31 mars 2024
b) Diversifier les bassins de recrutement pour rejoindre les personnes handicapées en se rapprochant des organismes en employabilité qui les accompagnent.	En continu
c) Poursuivre la formation sur la sensibilisation à un milieu de travail où prévalent des valeurs de diversité et d'inclusion auprès du personnel.	En continu

10. FORMATION

Titre de la formation	Employés visés	Année
École de la fonction publique INC115 Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap et la levée des obstacles à l'accessibilité	Tous	En continu
École de la fonction publique INC1-V33 Microsérie d'apprentissage Pleins feux sur l'ACCÈSsibilité : Approvisionnement	Approvisionnement	31 mars 2024
École de la fonction publique INC1-V31 Microsérie d'apprentissage Pleins feux sur l'ACCÈSsibilité : Communications	Direction du marketing et du développement	31 mars 2024
École de la fonction publique INC1-V30 Microsérie d'apprentissage Pleins feux sur l'ACCÈSsibilité : Environnement bâti	Direction des opérations et du développement durable	31 mars 2024
École de la fonction publique INC1-V34 Microsérie d'apprentissage Pleins feux sur l'ACCÈSsibilité : Programmes et services	Direction générale et Direction des finances	31 mars 2024
École de la fonction publique INC1-V32 Microsérie d'apprentissage Pleins feux sur l'ACCÈSsibilité : Technologies de l'information	Direction du marketing et du développement et TI	31 mars 2025
École de la fonction publique INC1-J05 Planification d'événements virtuels accessibles	Direction du marketing et du développement	31 mars 2026
Kéroul Formation sur l'accueil et le service aux personnes ayant une déficience	Personnel d'accueil Personnel d'animation Chauffeurs-guides	En continu